

le souvenir. On comprend le paradoxe apparent, si l'on entend par oubli l'immémoriale ressource et non l'inexorable destruction. Confirmant cette hypothèse de lecture, on peut remonter quelques lignes plus haut au passage où Heidegger met l'oubli en rapport avec la répétition (*Wiederholung*) au sens de la reprise, consistant à « assumer l'étant que le *Dasein* est déjà » (*ibid.*). Un couplage se fait ainsi entre « devancer » et « revenir », comme chez Koselick entre horizon d'attente et espace d'expérience, mais au niveau que Heidegger tiendrait pour dérivé de la conscience historique. C'est autour du « déjà », marque temporelle commune à l'être jeté, à la dette, à la déréliction, que s'organise la chaîne des expressions apparentées : ayant été, oubli, pouvoir le plus propre, répétition, reprise. En résumé, l'oubli revêt une signification positive dans la mesure où l'ayant-été prévaut sur le n'être plus dans la signification attachée à l'idée du passé. L'ayant-été fait de l'oubli la ressource immémoriale offerte au travail du souvenir.

Finalement, l'équivocité première de l'oubli destructeur et de l'oubli fondateur reste fondamentalement indécidable. Il n'y a pas à vues humaines de point de vue supérieur d'où l'on apercevrait la source commune au détruire et au construire. De cette grande dramaturgie de l'être, il n'y a pas pour nous de bilan possible.

III. L'OUBLI DE RAPPEL : US ET ABUS

C'est maintenant vers la seconde dimension de la mémoire, la réminiscence des Anciens, la recollection ou le rappel des Modernes, que nous allons nous tourner : quelles modalités d'oubli sont révélées par la pratique conjointe de la mémoire et de l'oubli ? Nous déplaçons notre regard des couches profondes de l'expérience, où l'oubli poursuit silencieusement à la fois son œuvre d'érosion et son œuvre de maintenance, vers les niveaux de vigilance où l'attention à la vie déploie ses ruses.

Ce niveau de manifestation est aussi celui où les figures de l'oubli se dispersent et défient toute typologie, comme en témoigne la variété quasi indénumérable des expressions verbales, des dits de sagesse populaire, des dictons et proverbes, mais aussi des élaborations littéraires dont Harald Weinrich propose l'histoire raisonnée. Les raisons de cette surprenante prolifération sont à chercher dans plusieurs directions. D'une part, les notations sur l'oubli constituent

en grande partie un simple envers de celles portant sur la mémoire ; se souvenir, c'est pour une grande part ne pas oublier. D'autre part, les manifestations individuelles de l'oubli sont inextricablement mêlées à ses formes collectives, au point que les expériences les plus troublantes de l'oubli, telle la hantise, ne déploient leurs effets les plus maléfiques qu'à l'échelle des mémoires collectives ; or c'est aussi à cette échelle qu'intèrfera la problématique du pardon, que nous tiendrons le plus longtemps possible à l'écart.

Pour nous orienter dans ce dédale, je propose une grille simple de lecture comportant à nouveau un axe vertical des degrés de manifestation et horizontal des modes de passivité ou d'activité. Les considérations de Pierre Buser sur le conscient et l'infraconscient au plan des phénomènes mnémoniques frayent la voie à la première règle de mise en ordre ; s'y ajouteront massivement les contributions de la psychanalyse que nous n'allons pas tarder à faire apparaître. Quant aux modes de passivité et d'activité que nous étalons horizontalement, toute la phénoménologie du rappel nous prépare à rendre compte : l'effort de rappel a ses degrés sur une échelle de l'ardu, comme aurait dit les Médiévaux. N'est-ce pas le dernier mot de l'*Ethique* de Spinoza : « Et il faut bien que ce soit difficile, ce qu'on trouve si rarement » ? En recroisant ainsi deux règles de classification, du plus profond au plus manifeste, du plus passif au plus actif, nous recoupons aussi, sans souci excessif de symétrie, la typologie des us et des abus de la mémoire : mémoire empêchée, mémoire manipulée, mémoire obligée. Il ne s'agira pourtant pas d'un simple doublet, dans la mesure où seront intégrés des phénomènes complexes que nous ne pouvions anticiper au plan de la phénoménologie de la mémoire, impliquant non seulement la mémoire collective mais le jeu compliqué entre l'histoire et la mémoire, sans compter les croisements entre la problématique de l'oubli et celle du pardon qui seront abordés directement dans l'Épilogue.

1. L'oubli et la mémoire empêchée

Une des raisons de croire que l'oubli par effacement des traces corticales n'épuise pas le problème de l'oubli est que maints oublis sont dus à l'empêchement d'accéder aux trésors enfouis de la mémoire. La reconnaissance souvent inopinée d'une image du passé a ainsi constitué jusqu'à présent l'expérience *princeps* du retour d'un passé oublié. C'est pour des raisons didactiques liées

à la distinction entre mémoire et réminiscence que nous avons maintenu cette expérience dans les bornes de la soudaineté, abstraction faite du travail de rappel qui a pu la précéder. Or c'est sur le chemin du rappel que se rencontrent les obstacles au retour de l'image. De l'instantané du retour et de la prise, nous remontons au graduel de la recherche et de la chasse.

C'est à ce stade de notre enquête que nous recueillons pour la deuxième fois de façon systématique les enseignements de la psychanalyse les plus aptes à franchir le huis clos du colloque analytique. Après avoir relu les deux textes examinés à l'appui du thème de la mémoire empêchée, nous élargissons la brèche en direction des phénomènes plus spécifiquement assignables à la problématique de l'oubli et surtout de grande portée au plan d'une mémoire collective par ailleurs chargée d'histoire.

La mémoire empêchée évoquée dans « Remémoration, répétition, perlaboration » et dans « Deuil et Mélancolie » est une mémoire oublieuse. On se rappelle la remarque de Freud au début du premier texte : le patient répète au lieu de se souvenir. Au lieu de : la répétition vaut oubli. Et l'oubli est lui-même appelé un travail dans la mesure où il est l'œuvre de la compulsion de répétition, laquelle empêche la prise de conscience de l'événement traumatique. La première leçon de la psychanalyse est ici que le trauma demeure même quand il est inaccessible, indisponible. À sa place surgissent des phénomènes de substitution, des symptômes, qui masquent le retour du refoulé sous des guises diverses offertes au déchiffrement mené en commun par l'analysant et l'analyste. La seconde leçon est que, dans des circonstances particulières, des pans entiers du passé réputés oubliés et perdus peuvent revenir. La psychanalyse est ainsi pour le philosophe l'allié le plus fiable en faveur de la thèse de l'inoubliable. Ce fut même une des convictions les plus robustes de Freud que le passé éprouvé est indestructible. Cette conviction est inséparable de la thèse de l'inconscient déclaré *zeitlos*, soustrait au temps, entendez au temps de la conscience avec son avant et son après, ses successions et ses coïncidences. À cet égard, un rapprochement s'impose entre Bergson et Freud, les deux avocats de l'inoubliable. Je ne vois aucune incompatibilité entre leurs deux notions d'inconscient. Celui de Bergson couvre la totalité du passé, que la conscience actuelle centre sur l'action referme derrière elle. Celui de Freud paraît plus limité, si l'on ose dire, dans la mesure où il ne couvre que la région des souvenirs interdits d'accès, censurés par la barre du refou-

ment ; en outre, la théorie du refoulement, liée à celle de la compulsion de répétition, paraît confiner la découverte dans la région du pathologique. En revanche, Freud corrige Bergson sur un point essentiel, qui, à première vue, paraît autoriser une fin de non-recevoir de la psychanalyse à l'égard du bergsonisme : alors que l'inconscient bergsonien est défini par son impuissance, l'inconscient freudien tient de son lien avec la pulsion le caractère énergétique qui a encouragé la lecture « économique » de la doctrine. Tout ce que Bergson paraît mettre du côté de l'attention à la vie semble reporté sur le dynamisme pulsionnel de la *libido* inconsciente. Je ne pense pas qu'il faille s'en tenir à cette discordance en apparence criante. Du côté de Bergson, le dernier mot n'est pas dit avec l'équation impuissance-inconscience-existence. Le souvenir pur n'est impuissant qu'au regard d'une conscience préoccupée par l'utilité pratique. L'impuissance assignée à l'inconscient mnémonique n'est telle que par antiphrase : elle est sanctionnée par le saut hors du cercle magique de la préoccupation à court terme et par le retrait dans la région de la conscience rêveuse. En outre, la thèse de la reviviscence des images du passé nous a paru compatible avec une prise en considération du couple action/représentation qui ne laisse hors du champ de l'expérience vive que cette sorte d'action accessible au regard objectif des neurosciences, à savoir le fonctionnement neuronal sans lequel nous ne penserions pas. Du côté psychanalytique, la coupure qui caractérise l'inconscient par refoulement par rapport à l'inconscient du souvenir pur ne constitue pas par rapport à l'inconscient bergsonien un abîme infranchissable. N'est-ce pas aussi une suspension du souci immédiat que requiert l'accès au colloque analytique et sa règle de « tout dire » ? L'entrée en psychanalyse n'est-elle pas une façon de laisser le rêve se dire ? Mais surtout ce que nous venons d'appeler la seconde leçon de la psychanalyse, à savoir la croyance dans l'indestructibilité du passé éprouvé, ne va pas sans une troisième leçon qui se lit mieux dans le second essai évoqué dans notre chapitre sur la mémoire empêchée : la perlaboration en quoi consiste le travail de remémoration ne va pas sans le travail de deuil par lequel nous nous détachons des objets perdus de l'amour et de la haine. Cette intégration de la perte à l'épreuve de la remémoration est d'une signification considérable pour toutes les transpositions métaphoriques des enseignements de la psychanalyse hors de sa sphère d'opération. Ce qui menace ici et ne se laisse pas dire dans la même conceptualité que la pulsion de répétition, du moins en

première approximation, c'est l'attrait de la mélancolie dont nous avons exploré les ramifications bien au-delà de la sphère proprement pathologique où Freud l'a cerné. C'est ainsi que se composent dans le tableau clinique des névroses dites de transfert les figures substituées du symptôme et les mesures de dépréciation de soi de la mélancolie, le trop du retour du refoulé et le creux du sentiment de soi perdu. Il n'est plus possible de penser en termes de pulsion sans penser aussi en termes d'objet perdu.

Ces instructions de la psychanalyse que l'on vient de rappeler donnent-elles accès aux abus que l'on rencontre dès qu'on sort du cadre du colloque analytique délimité par la compétence et la déontologie professionnelle et que l'on s'éloigne du discours clinique ? Oui, sans doute, c'est un fait que la psychanalyse a engendré, bon gré mal gré, une sorte de vulgate qui l'a élevée au rang de phénomène culturel à la fois subversif et structurant ; c'est un autre fait que Freud le premier n'a cessé d'arracher sa découverte à la confidentialité du secret médical, non seulement en publiant ses recherches théoriques mais en multipliant ses excursions hors de la sphère du pathologique. A cet égard, *Psychopathologie de la vie quotidienne* constitue un jalon précieux sur la route qui, du colloque analytique, conduit sur la scène publique du grand monde.

Or c'est principalement d'oubli que traite *Psychopathologie de la vie quotidienne*, cette sphère d'activité si proche de l'espace public. Et la moisson est riche : d'abord, en reliant les fils en apparence rompus du présent avec un passé qu'on pourrait croire à jamais aboli, l'ouvrage enrichit à sa façon le plaidoyer de la *Traumdeutung* en faveur de l'indestructibilité du passé ; ensuite, en décelant des intentions rendues inconscientes par les mécanismes dus au refoulement, il introduit de l'intelligibilité là où l'on invoque tour à tour le hasard ou l'automatisme ; enfin, il esquisse chemin faisant des lignes de transposition de la sphère privée à la sphère publique.

Le cas de l'oubli des noms propres sur lequel s'ouvre le recueil illustre à merveille le premier dessein : on cherche un nom connu, un autre vient à la place ; l'analyse révèle une subtile substitution motivée par des désirs inconscients. L'exemple des souvenirs-écrans, interposés entre nos impressions infantiles et les récits que nous en faisons en toute confiance, ajoute à la simple substitution dans l'oubli des noms une véritable production de faux souvenirs qui nous égarent à notre insu ; l'oubli d'impressions et d'événements vécus (c'est-à-dire de choses qu'on sait ou qu'on savait) et l'oubli de projets, équivalant à l'omission, à la négligence sélective,

révèlent un côté rusé de l'inconscient placé en posture défensive. Les cas d'oubli de projets — omission de faire — révèlent en outre les ressources stratégiques du désir dans ses rapports avec autrui : la conscience morale y puisera son arsenal d'excuses pour sa stratégie de disculpation. Le langage y contribue par ses lapsus ; la pratique gestuelle par les méprises, maladroites et autres actes manqués (la clé du bureau qu'on applique sur la mauvaise porte). C'est cette même habileté, lovée dans des intentions inconscientes, qui se laisse reconnaître sur un autre versant de la vie quotidienne, qui est celle des peuples : oublis, souvenirs-écrans, actes manqués prennent à l'échelle de la mémoire collective des proportions gigantesques, que seule l'histoire, et plus précisément l'histoire de la mémoire, est capable de porter au jour.

2. L'oubli et la mémoire manipulée

Poursuivant notre exploration des us et abus de l'oubli au-delà du niveau psychopathologique de la mémoire empêchée, nous rencontrons des formes d'oubli à la fois plus éloignées des couches profondes de l'oubli, donc plus manifestes, mais aussi plus étalées entre un pôle de passivité et d'activité. C'était, dans notre étude parallèle des pratiques liées au rappel, le niveau de la mémoire manipulée (voir ci-dessus, p. 97-105). C'était aussi le niveau où la problématique de la mémoire croissait celle de l'identité au point de se confondre avec elle, comme chez Locke : tout ce qui fait la fragilité de l'identité s'avère ainsi occasion de manipulation de la mémoire, principalement par voie idéologique. Pourquoi les abus de la mémoire sont-ils d'emblée des abus de l'oubli ? Nous l'avons dit alors : c'est en raison de la fonction médiatrice du récit que les abus de mémoire se font abus d'oubli. En effet, avant l'abus, il y a l'usage, à savoir le caractère inéluçablement sélectif du récit. Si on ne peut se souvenir de tout, on ne peut pas non plus tout raconter. L'idée de récit exhaustif est une idée performativement impossible. Le récit comporte par nécessité une dimension sélective. Nous touchons ici au rapport étroit entre mémoire déclarative, narrativité, témoignage, représentation figurée du passé historique. Comme nous le notions alors, l'idéologisation de la mémoire est rendue possible par les ressources de variation qu'offre le travail de configuration narrative. Les stratégies de l'oubli se greffent directement sur ce travail de configuration : on peut toujours raconter autre-

ment, en supprimant, en déplaçant les accents d'importance, en refigurant différemment les protagonistes de l'action en même temps que les contours de l'action. Pour qui a traversé toutes les couches de configuration et de refiguration narrative depuis la constitution de l'identité personnelle jusqu'à celle des identités communautaires qui structurent nos liens d'appartenance, le péril majeur, au terme du parcours, est dans le maniement de l'histoire autorisée, imposée, célébrée, commémorée – de l'histoire officielle. La ressource du récit devient ainsi le piège, lorsque des puissances supérieures prennent la direction de cette mise en intrigue et imposent un récit canonique par voie d'intimidation ou de séduction, de peur ou de flatterie. Une forme retorse d'oubli est à l'œuvre ici, résultant de la dépossession des acteurs sociaux de leur pouvoir originare de se raconter eux-mêmes. Mais cette dépossession ne va pas sans une complicité secrète, qui fait de l'oubli un comportement semi-passif et semi-actif, comme on voit dans l'oubli de fuite, expression de la mauvaise foi, et sa stratégie d'évitement motivée par une obscure volonté de ne pas s'informer, de ne pas enquêter sur le mal commis par l'environnement du citoyen, bref par un vouloir-ne-pas-savoir. L'Europe occidentale et le reste de l'Europe ont donné, après les années de plomb du milieu du xx^e siècle, le spectacle affligeant de cette volonté têtue. Le trop peu de mémoire dont on a parlé ailleurs peut être classé comme oubli passif, dans la mesure où il peut apparaître comme un déficit du travail de mémoire. Mais, en tant que stratégie d'évitement, d'évasion, de fuite, il s'agit d'une forme ambiguë, active autant que passive, d'oubli. En tant qu'actif, cet oubli entraîne la même sorte de responsabilité que celle qu'on impute aux actes de négligence, d'omission, d'imprudence, d'imprévoyance, dans toutes les situations de non-agir, où il apparaît après coup à une conscience éclairée et honnête que l'on devait et pouvait savoir ou du moins chercher à savoir, que l'on devait et pouvait intervenir. On retrouve ainsi, sur le chemin de la reconquête par les agents sociaux de la maîtrise de leur capacité à faire récit, tous les obstacles liés à l'effondrement des formes de secours que la mémoire de chacun peut trouver dans celle des autres en tant que capables d'autoriser, d'aider à faire récit de façon à la fois intelligible, acceptable et responsable. Mais la responsabilité de l'aveuglement retombe sur chacun. Ici la devise des Lumières : *sapere aude* ! sors de la minorité ! peut se récrire : *ose faire récit par toi-même*.

C'est à ce niveau de manifestation de l'oubli, à mi-chemin entre

troubles relevant d'une psychopathologie de la vie quotidienne et troubles assignables à une sociologie de l'idéologie, que l'historiographie peut tenter de donner une efficacité opératoire à des catégories empruntées à ces deux disciplines. L'histoire du temps présent est à cet égard un cadre propice à cette mise à l'épreuve, dans la mesure où elle se tient elle-même sur une autre frontière, celle où se frottent l'une à l'autre la parole des témoins encore vivants et l'écriture où se recueillent déjà les traces documentaires des événements considérés. Comme il a été dit une première fois par anticipation²⁴, la période de l'histoire de France qui fait suite aux violences de la période 1940-1945, et surtout à l'équivoque politique du régime de Vichy, se prête de façon élective à une transposition historisante de certains concepts psychanalytiques tombés eux-mêmes dans le domaine public, tels traumatisme, refoulement, retour du refoulé, dénégation, etc. Henry Roussou²⁵ a pris le risque épistémologique – et quelquefois politique – de construire une grille de lecture des comportements publics et privés de 1940-1944 à nos jours sur la base du concept de hantise : la « hantise du passé ». Ce concept est parent de celui de répétition que nous avons rencontré en chemin, à l'opposé précisément de celui de perlaboration, de travail de mémoire²⁶. L'auteur peut ainsi considérer sa propre contribution à l'histoire du « syndrome de Vichy » comme un acte de citoyenneté, destiné à aider ses contemporains à passer de l'exorcisme toujours inachevé au travail de mémoire, dont il ne faut pas oublier qu'il est aussi un travail de deuil.

Le choix du thème de l'obsession du passé donne l'occasion d'écrire en parallèle à l'histoire du régime de Vichy « une autre histoire, celle de son souvenir, de sa rémanence, de son devenir, après 1944 » (*Le Syndrome de Vichy*, p. 9). En ce sens, le syndrome de

24. Cf. ci-dessus, première partie, chap. 2 sur le devoir de mémoire, p. 105-111.

25. Henry Roussou, *Le Syndrome de Vichy de 1944 à nos jours*, op. cit. ; *Vichy, un passé qui ne passe pas*, op. cit. ; *La Hantise du passé*, op. cit. Il est à noter que l'expression « un passé qui ne passe pas », synonyme de celle de hantise, se rencontre dans la controverse des historiens allemands. En ce sens, l'évocation ici des travaux d'Henry Roussou est à joindre à celle des travaux de ses collègues allemands : la différence des situations de travail entre historiens français et historiens allemands constituerait à elle seule un thème pour historiens. Les travaux conçus sur les rives opposées du Rhin se recourent sur un autre point sensible : le rapport entre le juge et l'historien (Henry Roussou : « Quel tribunal pour l'histoire ? », in *La Hantise du passé*, op. cit., p. 85-138). Cf. ci-dessus, « L'historien et le juge », p. 413-436.

26. Cf. ci-dessus, première partie, chap. 2, « La mémoire empêchée ».

Vichy ressortit à l'histoire de la mémoire évoquée dans le chapitre précédent²⁷. L'obsession est une catégorie ressortissant à cette histoire de la mémoire en tant que postérité de l'événement. Autre avantage de ce thème : il a pour cible directe l'oubli en même temps que la mémoire, à travers actes manqués, non-dits, *lapsus* et surtout retour du refoulé : « Car, même étudiée à l'échelle d'une société, la mémoire se révèle comme une organisation de l'oubli » (*op. cit.*, p. 12). Autre privilège du sujet traité : il met en scène des fractures suscitées par la controverse elle-même, qui mérite pour cette raison d'être versée au dossier du *dissensus* ouvert par Mark Osiel²⁸. Le choix du thème une fois assumé, la justification de l'emploi de la « métaphore » psychanalytique²⁹ de la névrose et de l'obsession trouve sa fécondité heuristique dans son efficacité herméneutique. Cette efficacité se démontre principalement au niveau de la « mise en ordre historique » des symptômes afférant aux syndromes. Cette mise en ordre a, selon l'auteur, mis en évidence une évolution en quatre phases (*op. cit.*, p. 19). Phase du deuil entre 1944 et 1955, au sens de l'affliction plutôt que du travail proprement dit de deuil, qui précisément ne se fait pas — « le deuil inachevé », note l'historien (*op. cit.*, p. 29) ; phase marquée par les séquelles de la guerre civile, de l'épuration à l'armistie. Phase de refoulement à la faveur de l'établissement d'un mythe dominant, le résistancialisme, dans l'orbite du parti communiste et du parti gaulliste. Phase du retour du refoulé, le miroir se brisant et le mythe volant en éclats (c'est ici que Rousso offre ses meilleures pages avec la méditation autour de l'admirable film *Le Chagrin et la Pitié*, l'affaire Touvier en recevant par ricochets une dimension symbolique inattendue). Phase enfin de l'obsession, dans laquelle il semble que nous soyons encore, marquée par le réveil de la mémoire juive et l'importance des réminiscences de l'Occupation dans le débat politique interne.

Comment l'« organisation de l'oubli » joue-t-elle à ces différentes phases ?

Concernant la première, le concept de souvenir-écran fonctionne

27. Cf. troisième partie, chap. 2, § 3. Sur l'histoire de la mémoire, cf. H. Rousso, *Le Syndrome de Vichy*, *op. cit.*, p. 111. Le lien est fait avec la notion de « lieux de mémoire » de Pierre Nora.

28. Cf. ci-dessus « L'historien et le juge » : les mêmes sortes de pièces sont ainsi versées au dossier des guerres franco-françaises et de celui des grands procès criminels : films (*Le Chagrin et la Pitié*), pièces de théâtre, etc.

29. « ... les emprunts à la psychanalyse n'ayant ici valeur que de métaphores, non d'explication » (*Le Syndrome de Vichy*, *op. cit.*, p. 19).

à l'échelle de la mémoire collective comme à celle de la psychologie de la vie quotidienne, à la faveur de l'exaltation de l'événement de la Libération : « Avec la distance, la hiérarchie des représentations a supplanté celle des faits, qui confond l'importance historique d'un événement avec son caractère positif ou négatif » (*op. cit.*, p. 29) ; souvenir-écran, qui permet au grand libérateur de dire que « Vichy fut toujours et demeure nul et non avenu ». Vichy sera donc mis entre parenthèses, occultant ainsi la spécificité de l'occupation nazie. Le retour des victimes de l'univers concentrationnaire devient ainsi l'événement le plus vite refoulé. Les commémorations scellent le souvenir incomplet et sa doubleure d'oubli.

À la phase du refoulement, l'« exorcisme gaullien » (*op. cit.*, p. 89) réussit presque à occulter, mais ne peut empêcher, à l'occasion de la guerre d'Algérie, ce que l'historien caractérise finement comme le « jeu de la faille » (*op. cit.*, p. 93) — « Le jeu et le jeu des séquelles » (*op. cit.*, p. 117). Tout y est : l'héritage, la nostalgie, le fantasme (Maurras) et de nouveau les célébrations (le vingtième anniversaire de la Libération, Jean Moulin au Panthéon). Les pages de l'ouvrage intitulé « Le miroir brisé » (*op. cit.*, p. 118sq.) sont les plus riches au plan du jeu des représentations : « l'impitoyable *Chagrin...* », est-il écrit (*op. cit.*, p. 121). Le passé refoulé explose sur l'écran, clamant son « souviens-toi » par la bouche de témoins mis en scène à travers leurs non-dits et leurs *lapsus* ; une dimension avait été oubliée : l'antisémitisme d'État de tradition française. La démythification du résistancialisme passe par un rude affrontement entre mémoires, affrontement digne du *dissensus* dont il est parlé à la suite de Mark Osiel. L'exhortation à l'oubli, accolé à la grâce présidentielle accordée au milicien Touvier, au nom de la paix sociale, porte au premier plan une question dont nous déploierons le moment venu les ramifications au point où se croisent la mémoire, l'oubli et le pardon. Ici, l'historien laisse entendre la voix du citoyen : « Comment faire accepter l'emploi de la guerre franco-française, alors même que les consciences se réveillent, que *Le Chagrin* soulève la chape, que le débat s'enclenche à nouveau ? Peut-on taire d'un seul geste, furtif ou symbolique, les questionnements et les doutes des nouvelles générations ? Peut-on ignorer les angoisses des anciens résistants ou déportés qui luttent contre l'amnésie ? » (*Op. cit.*, p. 147-148.) La question est d'autant plus pressante que « l'oubli qu'elle préconise ne s'accompagne d'aucune autre lecture satisfaisante de l'histoire, à la différence de la parole gaullienne »

(*op. cit.*, p. 148)³⁰. Il en résulte que la grâce amnistiante a pris valeur d'amnésie.

Sous le titre « L'obsession » — qui caractérise une période, la nôtre encore, et qui donne sa perspective au livre —, un phénomène tel que la renaissance d'une mémoire juive donne un contenu concret à l'idée que, quand on braque le regard sur un aspect du passé — l'Occupation —, on se rend aveugle à un autre — l'extermination des Juifs. L'obsession est sélective et les récits dominants consacrent une oblitération d'une partie du champ du regard ; ici encore, la représentation filmique joue sa partie (*Holocauste, Nuit et Brouillard* revisité) ; ici encore, le pénal croise le narratif : le procès Barbie, avant les affaires Legay, Bousquet et Papon, projette sur l'avant-scène un malheur et une responsabilité que la fascination exercée par la collaboration avait empêché d'appréhender dans leur spécificité distincte. Voir une chose, c'est ne pas en voir une autre. Raconter un drame, c'est en oublier un autre.

En tout cela, la structure pathologique, la conjoncture idéologique et la mise en scène médiatique ont régulièrement joint leurs effets pervers, tandis que la passivité excusatoire composait avec la ruse active des omissions, des aveuglements, des négligences. La fameuse « banalisation » du mal n'est à cet égard qu'un effet-symptôme de cette combinatoire retorse. L'historien du temps présent ne saurait dès lors échapper à la question majeure, celle de la transmission du passé : faut-il en parler ? comment en parler ? La question s'adresse autant au citoyen qu'à l'historien ; du moins ce dernier apporte-t-il, dans l'eau trouble de la mémoire collective divisée contre elle-même, la rigueur du regard distancé. Sur un point au moins, sa positivité peut s'affirmer sans réserve : dans la réfutation factuelle du négationnisme ; ce dernier ne relève plus de la pathologie de l'oubli, ni même de la manipulation idéologique, mais du maniement du faux, contre quoi l'histoire est bien armée depuis Valla et le démantèlement du faux de la *Donation de Constantin*. La limite pour l'historien, comme pour le cinéaste, pour le narrateur, pour le juge, est ailleurs : dans la part intransmissible d'une expérience extrême. Mais, comme il a été plusieurs fois souligné dans le cours du présent ouvrage, qui dit intransmissible ne dit pas indicible³¹.

30. « La justice et l'historien », *Le Débat*, n° 32, novembre 1988.

31. Pierre Vidal-Naquet, *Les Juifs, la Mémoire et le Présent*, Paris, Maspero, 1981. Alain Finkielkraut, *L'Avenir d'une négation. Réflexion sur la question du génocide*, Paris, Éd. du Seuil, 1982.

3. L'oubli commandé : l'amnistie

Les abus de mémoire placés sous le signe de la mémoire obligée, commandée, ont-ils leur parallèle et leur complément dans des abus d'oubli ? Oui, sous des formes institutionnelles d'oubli dont la frontière avec l'amnésie est aisée à franchir : il s'agit principalement de l'amnistie et de façon plus marginale du droit de grâce, appelé aussi de grâce amnistiante. La frontière entre oubli et pardon est insidieusement franchie dans la mesure où ces deux dispositions ont affaire à des poursuites judiciaires et à l'imposition de la peine ; or la question du pardon se pose là où il y a accusation, condamnation et punition ; aussi bien les lois traitant de l'amnistie la désignent-elles comme une sorte de pardon. Je me bornerai dans ce chapitre à l'aspect institutionnel discrétionnaire des mesures concernées et laisserai pour l'Épilogue la question du brouillage de la frontière avec le pardon induit par celui de la frontière avec l'amnésie.

Le droit de grâce est un privilège régalien qui n'est mis en œuvre que périodiquement à la discrétion du chef de l'État. C'est le résidu d'un droit quasi divin attaché à la souveraineté subjective du prince et justifié à l'époque du théologico-politique par l'onction religieuse qui couronnait le pouvoir de coercition du prince. Kant a dit tout le bien et le mal qu'il faut en penser³².

De toute autre portée est l'amnistie. D'abord, elle conclut de graves désordres politiques affectant la paix civile — guerres civiles, épisodes révolutionnaires, changements violents de régimes politiques —, violence que l'amnistie est censée interrompre. Outre ces circonstances extraordinaires, l'amnistie se distingue par l'instance qui l'institue : le Parlement aujourd'hui en France. Considérée quant à son contenu, elle vise une catégorie de délits et de crimes commis de part et d'autre durant la période séditionnelle. A cet égard, elle opère comme une sorte de prescription sélective et ponctuelle qui laisse hors de son champ

32. Kant, « Le droit de gracier », in *La Métaphysique des mœurs*, I, *Doctrine du droit*, Introd. et trad. de A. Philonenko, Paris, Vrin, 1971, deuxième partie, « Le droit public », remarques générales, E, « Du droit de punir et de gracier » : « Le droit de gracier le criminel, soit en adoucissant sa peine, soit en la lui remettant tout à fait, est de tous les droits du souverain le plus délicat, car, s'il donne le plus d'éclat à sa grandeur, il est aussi l'occasion de commettre la plus grande injustice. » Et Kant d'ajouter : « Ce n'est donc qu'à propos d'une atteinte qui le touche lui-même qu'il en peut user » (p. 220).

certaines catégories de délinquants. Mais l'amnistie, en tant qu'oubli institutionnel, touche aux racines mêmes du politique et, à travers celui-ci, au rapport le plus profond et le plus dissimulé avec un passé frappé d'interdit. La proximité plus que phonétique, voire sémantique, entre amnistie et amnésie signale l'existence d'un pacte secret avec le déni de mémoire qui, on le verra plus tard, l'éloigne en vérité du pardon après en avoir proposé la simulation.

Considérée dans son projet avoué, l'amnistie a pour finalité la réconciliation entre citoyens ennemis, la paix civique. Nous en avons plusieurs modèles remarquables. Le plus ancien, rappelé par Aristote dans *La Constitution d'Athènes*, est tiré du fameux décret promulgué à Athènes en 403 av. J.-C., après la victoire de la démocratie sur l'oligarchie des Trente³³. La formule mérite d'être rappelée. En fait, elle est double. D'un côté, le décret proprement dit ; de l'autre, le serment prononcé nominativement par les citoyens pris un à un. D'un côté, « il est interdit de rappeler les maux [les malheurs] » ; le grec a pour le dire un syntagme unique (*mnēsikakein*) qui vise le souvenir-contre ; de l'autre, « je ne rappellerai pas les maux [les malheurs] », sous peine des malédictions déchaînées par le parjure. Les formules négatives sont frappantes : ne pas rappeler. Or le rappel nierait quelque chose, à savoir l'oubli. Oubli contre oubli ? Oubli de la discorde contre oubli des torts subis ? C'est dans ces profondeurs qu'il faudra s'enfoncer le moment venu. Restant à la surface des choses, il faut saluer l'ambition affichée du décret et du serment athénien. La guerre est finie, est-il proclamé solennellement : les combats présents, dont parle la tragédie, deviennent le passé à ne pas rappeler. La prose du politique prend la relève. Un imaginaire civique est mis en place où l'amitié et même le lien entre frères sont promus au rang de fondation, en dépit des meurtres familiaux ; l'arbitrage est placé

33. Nicole Loraux lui consacre un livre entier : *La Cité divisée. L'oubli dans la mémoire d'Athènes*, Paris, Payot, 1997. Le parcours du livre est significatif : il prend son départ dans l'évocation du lien profond entre la « sédition » (*stasis*) et la descendance mythique des « Enfants de la Nuit » sous la figure d'Eris, la Discorde (« Eris : forme archaïque de la réflexion grecque sur le politique » [p. 119]). L'analyse traverse les couches du verbe poétique en direction de la prose du politique, assumée et proclamée. Le livre se termine sur les « politiques de la réconciliation » (p. 195sq.) et tente de mesurer le prix payé en termes de dénégation du fond refoulé de Discorde. Pour des raisons de stratégie personnelle, je suivrai l'ordre inverse, du décret d'amnistie et du serment de non-mémoire vers le fond invincible de la Colère et de l'Affliction « in-oublieuse », selon la forte expression de l'auteur (p. 165).

au-dessus de la justice procédurière qui entretient les conflits sous prétexte de les trancher ; plus radicalement, la démocratie veut oublier qu'elle est puissance (*kratos*) : elle veut être oubli même de la victoire, dans la bienveillance partagée ; on préférera désormais le terme *politeia*, signifiant ordre constitutionnel, à démocratie, qui porte la trace de la puissance, du *kratos*. Bref, on refondera la politique sur l'oubli de la sédition. On mesurera plus tard le prix que devra payer l'entreprise de ne pas oublier d'oublier.

Nous avons en France un modèle distinct avec l'édit de Nantes promulgué par Henri IV. On y lit ceci : « Article 1 : Premièrement, que la mémoire de toutes choses passées d'une part et d'autre depuis le commencement du mois de mars 1585 jusqu'à notre avènement à la couronne, et durant les autres troubles précédents, et à l'occasion d'iceux, demeurera éteinte et assoupie comme de chose non advenue. Il ne sera loisible ni permis à nos procureurs-généraux ni autres personnes quelconques, publiques ni privées, en quelque temps ni pour quelque occasion que ce soit, en faire mention, procès ou poursuite en aucune cour ou juridiction que ce soit. — Article 2 : Défendons à tous nos sujets de quelque état et qualité qu'ils soient d'en renouveler la mémoire, s'attaquer, ressentir, injurier ni provoquer l'un l'autre par reproche de ce qui s'est passé pour quelque cause et prétexte que ce soit, en disputer, contester, quereller ni s'outrager ou s'offenser de fait ou de parole ; mais pour se contenir et vivre paisiblement ensemble comme frères, amis et concitoyens, sur peine aux contrevenants d'être punis comme infracteurs de paix et perturbateurs du repos public. » L'expression « comme une chose non advenue » est étonnante : elle souligne le côté magique de l'opération qui consiste à faire comme si rien ne s'était passé. Les négations abondent, comme à l'époque de la Grèce de Thrasylbulé. La dimension verbale est soulignée, ainsi que la portée pénale par l'arrêt des poursuites. Enfin, la trilogie « frères, amis, concitoyens » rappelle les politiques grecques de la réconciliation. Manque le serment qui plaçait l'amnistie sous la caution des dieux et de l'imprécation, cette machine à punir le parjure. Même ambition de « faire taire le non-oubli de la mémoire » (Nicole Loraux, *La Cité divisée*, p. 171). La nouveauté n'est pas là, mais du côté de l'instance qui interdit et de sa motivation : c'est le roi de France qui intervient dans une controverse religieuse et une guerre civile entre confessions chrétiennes, en un temps où les controversistes ont été incapables de faire prévaloir l'esprit de concorde sur les querelles confession-

nelles. L'homme d'État prend ici l'avantage sur les théologiens, au nom d'une prérogative sans doute héritée du droit régalien de clémence, mais au nom d'une conception du politique marquée elle-même au coin du théologique, comme il est affirmé avec force dans le Préambule : c'est un roi très chrétien qui se propose non de refonder la religion, mais de fonder la chose publique sur une base religieuse assainie. En ce sens, on doit moins parler d'anticipation de la morale et de la politique de tolérance que d'un rêve brisé de la Renaissance », celui d'un Michel de l'Hospital en particulier.³⁴

Tout autre est l'amnistie si abondamment pratiquée par la République française sous tous ses régimes. Confiée à la nation souveraine dans ses assemblées représentatives, c'est un acte politique devenu traditionnel³⁵. Le droit régalien, à une exception près (le droit de grâce), se trouve transféré au peuple : source de droit positif, il est habilité à en limiter les effets ; l'amnistie met fin à tous les procès en cours et suspend toutes les poursuites judiciaires. Il s'agit bien d'un oubli juridique limité, mais de vaste portée, dans la mesure où l'arrêt des procès équivaut à éteindre la mémoire dans son expression attestatoire et à dire que rien ne s'est passé.

Il est certes utile – c'est le mot juste – de rappeler que tout le monde a commis des crimes, de mettre une limite à la revanche des vainqueurs et d'éviter d'ajouter les excès de la justice à ceux du combat. Plus que tout, il est utile, comme au temps des Grecs et des Romains, de réaffirmer l'unité nationale par une cérémonie de langage, prolongée par le cérémonial des hymnes et des célébrations publiques. Mais le défaut de cette unité imaginaire n'est-il pas d'effacer de la mémoire officielle les exemples de crimes susceptibles de protéger l'avenir des erreurs du passé et, en privant l'opinion publique des bienfaits du *dissensus*, de condamner les mémoires concurrentes à une vie souterraine malsaine ?

34. Thierry Wangfleteten, « L'Idéal de concorde et d'unanimité. Un rêve brisé de la Renaissance », in *Histoire européenne de la tolérance du XVI au XX siècle*, Paris, Le Livre de Poche, Librairie générale française, 1998.

35. Stéphane Gacon, « L'oubli institutionnel », in *Oublier nos crimes. L'annéisme nationale : une spécificité française ?*, Paris, Autrement, 1994, p. 98-111. L'exposé des motifs du projet de loi sur l'extinction de certaines actions pénales à l'occasion de l'affaire Dreyfus contient la déclaration suivante : « Nous demandons au Parlement d'ajouter l'oubli à la clémence et de voter des dispositions légales qui, tout en sauvegardant les intérêts des tiers, mettent les passions dans l'impuissance de faire revivre le plus douloureux conflit » (p. 100).

En côtoyant ainsi l'amnésie, l'amnistie place le rapport au passé hors du champ où la problématique du pardon trouverait avec le *dissensus* sa juste place.

Qu'en est-il dès lors du prétendu devoir d'oubli ? Outre qu'une projection dans le futur sur le mode impératif est aussi incongrue pour l'oubli que pour la mémoire, un tel commandement équivaudrait à une amnésie commandée. Si celle-ci pouvait aboutir – et malheureusement rien ne fait obstacle au franchissement de la mince ligne de démarcation entre amnistie et amnésie –, la mémoire privée et collective serait privée de la salutaire crise d'identité permettant une réappropriation lucide du passé et de sa charge traumatique. En deçà de cette épreuve, l'institution de l'amnistie ne peut répondre qu'à un dessein de thérapie sociale d'urgence, sous le signe de l'utilité, non de la vérité. Je dirai, dans l'Épilogue, comment peut être préservée dans son intégrité la frontière entre amnistie et amnésie à la faveur du travail de mémoire, complété par celui du deuil, et guidé par l'esprit de pardon. Si une forme d'oubli pourra alors être légitimement évoquée, ce ne sera pas un devoir de taire le mal, mais de le dire sur un mode apaisé, sans colère. Cette diction ne sera pas non plus celle d'un commandement, d'un ordre, mais d'un vœu sur le mode optatif.